



Stéphane LEBLOND

Membre du Bureau Exécutif du SEDIMA

O
t
i
p
à

Les nouvelles technologies...

Beaucoup de ceux qui, comme moi, ont vécu une époque « que les moins de 40 ans ne peuvent pas connaître » mesurent les évolutions que nous observons...

Au fil du temps, de nouvelles technologies ont tellement fait progresser nos matériels : rappelons-nous la vulgarisation de la climatisation, l'avènement de la suspension des ponts avant et des cabines, les ordinateurs de bord, l'accroissement des débits grâce aux hydrauliques à cylindrée variable, et autres guidages GPS !

À date, la connectivité, les robots, les capteurs et l'IoT contribuent déjà à une agriculture efficiente, profitable, respectueuse de l'environnement... et ce n'est pas fini : l'intelligence artificielle se déploie maintenant et, demain, nanotechnologie, ludification, blockchain,... ! L'impact sur nos entreprises est majeur.

Afin de répondre aux futures attentes de nos clients, quelles orientations et décisions devons-nous prendre dès aujourd'hui ? Quelles organisations devons-nous mettre en place, à quelles spécialités complémentaires devons-nous accéder, quels nouveaux profils devons-nous recruter et quels métiers vont avoir à se reconverter, voire disparaître ? En parallèle, les réglementations évoluent.

Pour exemple, le SEDIMA participe (au travers du CLIMMAR) au « Data Act » (sur la propriété des données collectées, notamment celles des systèmes embarqués). La Commission Prospective du SEDIMA a souhaité mettre le thème de « l'Intelligence Artificielle » au programme des SEDIMA's Days qui se dérouleront en mars 2024 : alléchant, non ?

Robotique agricole, digitalisation de l'agriculture : de réelles opportunités pour les distributeurs de matériels agricoles



photo Naïo Technologies

Tout azimuth !

Un numéro qui aborde des thèmes aussi divers que variés, fruits d'une actualité foisonnante ! Nous traitons de nouvelles technologies, de la digitalisation de l'agriculture, de la robotisation en passant par SEDIMA Excellence, avec la certification Qualiopi de notre organisme de formation CDEFG Formation.

Nous ouvrons la voie à la RSE (Responsabilité Sociétale de l'Entreprise) et à bien d'autres sujets qui seront au cœur de nos préoccupations à court et moyen terme.

Soyons attentifs à tous ces changements voulus ou imposés qui nous guettent, et prêts à les appréhender, à les mettre en œuvre !

Raphaël LUCCHESI
Directeur de la publication

Sommaire

Social

> Suspension du permis de conduire du salarié
page 2

Dossier

> La robotique agricole
pages 3 à 5

> Werber BERGER
Directeur Général de Serco France

> Roland LENAIN
Responsable Robotique et Mobilité à INRAE

> Jean-Marc CRÉPIN
Directeur Général de Naïo Technologies

> Sitevi 2023

Emploi-Formation

> Actions de promotion, WorldSkills, Mondial des Métiers, taxe d'apprentissage
page 6

DIGITALISEZ VOS PROCESS ET PERFORMEZ AUX CÔTÉS D'IRIUM SOFTWARE !



Gagnez du temps grâce à la **dématérialisation** des documents.



Des outils mobiles pour **améliorer la productivité** de vos techniciens et commerciaux.



Des solutions web pour **développer votre présence et vos ventes** sur internet.



Digitalisez votre infrastructure avec des solutions hébergées pour **sécuriser vos données.**

www.irium-software.com tél. 05 46 44 75 76

IRIUM
SOFTWARE

Suspension du permis de conduire du salarié : comment réagir ?

Les salariés utilisent généralement leur permis de conduire pour effectuer des trajets professionnels ou seulement des trajets domicile/lieu de travail. La détention du permis de conduire est parfois l'une des conditions d'embauche lorsqu'il s'avère indispensable à l'accomplissement de la mission confiée au salarié (dépannage, livraisons, visites commerciales, notamment). Mais qu'advient-il lorsque le permis de conduire fait l'objet d'une réten-tion ou d'une suspension, comment l'employeur peut-il réagir ?

Lorsque le salarié n'utilise pas de véhicule dans l'exercice de ses fonctions, l'incidence de la suspension de son permis ne concerne pas directement l'entreprise, si ce n'est la question des trajets domicile/lieu de travail, que le salarié peut régler, le cas échéant.

En revanche lorsque le salarié utilise un véhi-cule dans l'exercice de ses fonctions, l'impact de la suspension administrative ou judiciaire du permis de conduire sur le fonctionnement du service oblige l'employeur à réagir, mais il convient de tenir compte des circonstances de l'infraction à l'origine de la suspension.

L'employeur ne peut sanctionner que des faits fautifs commis à l'occasion et pendant le temps de travail.

Dans ces conditions, il convient de distinguer deux situations :

> Lorsqu'un salarié a commis une infraction pendant ses heures de travail

Des infractions d'excès de vitesse ou de conduite en état d'ébriété peuvent être consi-dérées comme fautives et justifier une sanction disciplinaire allant jusqu'au licenciement. Le licenciement pour faute grave, est retenu dans de nombreux cas, notamment lorsque le com-portement avait déjà fait l'objet d'infractions ou même de mise en garde ou d'avertissements de la part de l'employeur.

Il peut s'agir de comportements de salariés direc-tement affectés à la conduite de véhicules (chauf-feurs, livreurs) ou de salariés qui conduisent un véhicule pour effectuer les déplacements profes-sionnels induits par leurs fonctions (commerciaux, techniciens intervenant chez le client).

> Lorsque le salarié a commis une infraction dans le cadre de sa vie privée

Dans ce cas, la jurisprudence indique que l'in-fraction commise par le salarié dans le cadre de sa vie privée entraînant la suspension ou le retrait de son permis de conduire ne constitue pas un manquement à une obligation contrac-tuelle, même s'il doit utiliser un véhicule dans le cadre de son travail.



Cette infraction ne peut donc jamais justifier une sanction disciplinaire mais peut impacter la relation de travail lorsque la suspension du permis cause un trouble objectif au bon fonc-tionnement de l'entreprise.

Ainsi, ces faits peuvent justifier une suspension du permis de conduire et un licenciement pour cause réelle et sérieuse. Il s'agit dans ce cas de considérer non pas l'infraction elle-même mais son incidence sur le contrat de travail. La durée de la suspension du permis de conduire doit également être prise en considération pour apprécier le trouble causé au bon fonction-nement de l'entreprise. A titre d'exemple, le licenciement d'un plombier, dont le permis de conduire a été suspendu alors que seulement 8 jours séparaient la date de notification du licenciement et la fin de la période de suspen-sion du permis, a été remis en cause car aucune inexécution sérieuse de ses obligations ne pouvait être reprochée au salarié.

Le service Social du SEDIMA se tient à la disposition de ses adhérents pour apporter un éclairage plus précis de la jurisprudence sur ces situations.

l'agenda d'octobre

Sommet de l'élevage (Cournon - 63)
(Cf. article page 6)



- Bureau exécutif
- Conseil d'Administration
- Commission Sociale
- Commission Irrigation
- Congrès du Climmar à Gdansk (Cf. p3)

Présence du SEDIMA à la conférence du GFA sur les mutations des organisations de travail (audition du SEDIMA)



« SEDIMA EXCELLENCE », un outil de formation au service des adhérents et de leurs clients !

CDEFG Formation a obtenu la certification Qualiopi !

L'évolution des technologies vers plus de numé-rique, de digital, de robotique et la prise en compte des évolutions climatiques et environ-nementales engendrent un besoin important de formation des dirigeants d'entreprises, mais aussi de leurs managers et salariés.

A partir des besoins recensés auprès des adhérents, « SEDIMA EXCELLENCE » va mettre en place des partenariats avec des acteurs labellisés et bâtir un catalogue de formation en négociant des tarifs attractifs afin d'organiser des stages inter-entreprises.

Par ailleurs dans le cadre de la massification des nouvelles technologies voulues par le gouverne-ment, l'accompagnement des agriculteurs dans

leur utilisation est fondamental. C'est pourquoi « SEDIMA EXCELLENCE » proposera ses services à toutes les entreprises qui souhaitent organiser des formations ciblées pour leurs clients, via un cahier des charges défini conforme à Qualiopi, facilitant leurs démarches administratives et la prise en charge des formations par les OPCO.

Cette action s'inscrit dans la volonté du SEDIMA d'accompagner tous ses adhérents en mutuali-sant les coûts et en ciblant sur des partenaires pertinents pour les métiers de la profession.



JPH CONSULTING & PARTNERS
Sélection de postes à pourvoir dans le machinisme agricole ou la motoculture
France & International

POUR LES CONSTRUCTEURS
Directeur de filiale - France
Directeur commercial France agriculture de précision
Responsable support commercial - France
Inspecteurs commerciaux - plusieurs postes
Inspecteur commercial agriculture de précision
Développeur commercial agriculture de précision
Chefs produit tracteurs, machines, pièces
Cciaux pièces - Grand Est, Centre, Bretagne, Belgique
Directeurs SAV - Ouest, Nouvelle Aquitaine, Export
Directeurs bureau d'études R&D - Est, Sud Ouest
Inspecteurs techniques - plusieurs postes
Technicien support produits - Ouest
Formateur(trice) technique tracteur

POUR LES CONCESSIONNAIRES
Directeurs de concession - Bretagne, Nord Est
Directeurs cciaux - Est, Centre Val de Loire, Nvle Aquitaine
Directeur commercial matériel viticole - Est
Responsable commercial agriculture de précision - Centre
Chef des ventes - Sud Ouest
Cciaux mat agriculture de précision - plusieurs postes
Commerciaux pièces - Bretagne, Centre Val de Loire, Est
Resp de magasin & magasinier - plusieurs postes
Directeur technique SAV - Sud Ouest
Chefs d'atelier - plusieurs postes
Technicien référent tracteur - Sud Ouest
Technicien itinérant ou sédentaire - plusieurs postes
Technicien agri de précision /GPS - plusieurs postes

Plus d'offres sur <https://www.linkedin.com/in/jeanpaulpapillon>
Envoyer CV à jeanpaulpapillon@gmail.com - 06 83 01 75 40

Calendrier des Fédés 2023

Du 7 novembre au 7 décembre se tiendront les réunions de fédérations du SEDIMA. N'hésitez pas à vous inscrire à ces moments forts qui apportent, aux dirigeants et à leurs collaborateurs, des informations sur les sujets d'actualités propres à la profession.

DATE	FÉDÉRATION	LIEU
7 novembre	Bourgogne-Franche-Comté	Beaune (21)
8 novembre	Nord-Picardie & Champagne-Ardenne	Sainte-Preuve (02)
9 novembre	Lorraine-Alsace	Nancy (54)
21 novembre	Aquitaine & Poitou-Charentes	Saint-Emilion (33)
22 novembre	Midi-Pyrénées	Verfeil (31)
23 novembre	Méditerranée	Montpellier (34)
28 novembre	Normandie	Caen (14)
29 novembre	Pays de la Loire	Angers (49)
30 novembre	Bretagne	Ploërmel (56)
5 décembre	Rhône-Alpes	Villefontaine (38)
6 décembre	Limousin-Auvergne	Clermont-Ferrand (63)
7 décembre	Centre & Ile-de-France	Orléans (45)

Face à la demande qui augmente d'année en année, nous nous préparons...



Werner BERGER

Directeur Général de Serco France

Serco France chapeaute les concessions Ballanger, Dousset Matelin et Vamat. Le groupe comprend 204 salariés et couvre les départements de la Vienne, de la Dordogne, des Charentes, de l'Indre-et-Loire et des Deux-Sèvres. Il a créé il y a quelques mois Sevr France, une entité dédiée à la digitalisation de l'agriculture. Werner BERGER, le directeur général de Serco France, témoigne sur ce choix de stratégie...

» Pourquoi avoir créé une société spécialiste de la digitalisation de l'agriculture ?

Assurer le développement des nouvelles technologies dans une structure distincte nous a semblé la bonne solution, d'une part d'un point de vue juridique, d'autre part pour être en phase avec la mutation actuelle du monde agricole. Le plan Ecophyto 2030 tend à cet horizon à une réduction de 50 % de l'utilisation des produits phytosanitaires et de 20 % des intrants. L'agriculture de précision combinée à la robotique peut nous permettre d'obtenir des résultats probants. Les secteurs de l'élevage, du maraîchage, de la viticulture et de l'arboriculture sont les plus avancés en la matière, mais l'intérêt augmente en grande culture.

» C'est donc un nouveau métier pour le distributeur ?

30 ans après le premier robot de traite, plus de 60 % des exploitations agricoles en ont un. Le marché de la traite a beaucoup évolué en peu de temps, il en sera de même pour la robotique agricole. Plus les nouvelles technologies vont se démocratiser, plus il y a aura de la demande et plus les prix seront attractifs. C'est une question de temps. Nous avons investi en moyens structurels, humains, matériels et de promotion car nous ne voulions pas rater le coche. Il nous faut être prêt lorsque la demande sera importante, et ce qui est sûr c'est qu'elle ne cesse d'augmenter d'année en année. Mais nous continuerons de faire ce que nous savons faire : apporter un conseil, distribuer un matériel, assurer un service pointu et de qualité, être en capacité de former nos clients à l'utilisation du matériel.

Congrès du CLIMMAR



CLIMMAR, la fédération internationale des distributeurs de matériels agricoles et d'espaces verts s'est réunie à Gdansk, en Pologne, les 11 et 12 octobre 2023. A noter une très belle participation car les 16 nationalités membres étaient présentes.

Chaque groupe de travail a rendu compte de ses travaux (données économiques, indice de satisfaction constructeurs, formation, actions de lobbying-RMI et data...).

Chaque Président a ensuite fait un état des lieux de la situation économique et social de



A gauche la délégation française : Loïc MOREL, président du SEDIMA et Anne FRADIER, secrétaire général.

son pays. Les participants ont pu également bénéficier d'une très intéressante conférence sur la robotique et la FIRA (salon international des technologies robotiques).

» Que proposez-vous comme produits et services ?

Des systèmes de guidage, des robots autonomes, des pulvérisateurs intelligents... Nous distribuons les marques Trimble et AgXeed. Il s'agit de guider le matériel avec le plus de précision possible pour diminuer le nombre d'applications, mieux détecter les plantes malades, améliorer la gestion de l'eau et la rentabilité. Nous faisons beaucoup de démonstrations, c'est le meilleur moyen pour prouver à l'agriculteur que les nouvelles technologies sont fiables.

» Les facteurs humains et formation sont effectivement importants...

La digitalisation et la robotique apportent à nos métiers une nouvelle attractivité, tant pour nos clients agriculteurs que pour nos salariés actuels et futurs. En termes de recrutement, les profils combinant connaissances techniques, informatiques et agronomiques sont les plus recherchés. Nous assurons des formations complémentaires en informatique et agronomie à nos salariés issus du technique. Dans la logique des plans gouvernementaux qui sont en cours, nous devons nous préparer à relever les défis de demain...



MENSUEL DES ENTREPRISES DE SERVICE ET DISTRIBUTION DU MACHINISME AGRICOLE ET DES ESPACES VERTS

SEDIMAG

Consultable sur www.sedima.fr

Directeur de la publication : Raphaël LUCCHESI
Rédactrice en chef : Laurence ROUAN
Rédaction / Publicité : Place Maurice Loupias - BP 508
24105 Bergerac cedex - Tél 05 53 61 65 88
Administration : 6 bd Jourdan - 75014 Paris - Tél 01 53 62 87 10

Facebook@Sedimasyndicat
LinkedIn@sedima-syndicat
Instagram -> @sedimasyndicat

Imprimerie GDS - 87 Limoges - DEPOT LEGAL OCTOBRE 2023 - ISSN 1259-069 X

UNE FACTURE ÉLECTRONIQUE, CE N'EST PAS UN FICHIER PDF ENVOYÉ PAR E-MAIL

PRÉPAREZ VOTRE PASSAGE À LA FACTURATION ÉLECTRONIQUE POUR 2026 ET GAGNEZ DÈS MAINTENANT EN PRODUCTIVITÉ

www.irium-software.com tél. 05 46 44 75 76

C'est passionnant d'être partie prenante d'une aventure technologique



Roland LENAIN

Directeur de recherche à INRAE



Le 22 septembre 2023, dans l'Allier au sein d'une ferme de recherche et d'expérimentation d'INRAE, les ministres de l'Agriculture (Marc FESNEAU) et de la Recherche (Sylvie RETAILLEAU), ont lancé officiellement le « Grand Défi Robotique Agricole » et posé la première pierre de la plateforme AgroTechnoPôle.

Directeur de recherche et responsable de l'équipe Robotique & Mobilité pour l'Environnement et l'Agriculture (ROMEa) à l'INRAE de Clermont-Ferrand, et par ailleurs président du Conseil scientifique et technique de RobAgri, Roland LENAIN (lauréat du Sedimaster 2019) nous apporte un éclairage sur son quotidien, la robotique agricole.

»» Quelle est votre mission au sein d'INRAE ?

Je suis un scientifique, je développe des nouveaux algorithmes liés à la sécurité de la robotique agricole. Ma fonction de président du conseil scientifique de RobAgri me permet aussi de coordonner des travaux de développement pour que de nouvelles machines innovantes soient adoptées. C'est un travail de longue haleine que d'avancer vers une nouvelle agriculture. Nous inscrivons nos travaux actuels dans le cadre d'un plan de recherche sur 5 ans, lancé par les ministères de l'Agriculture et de la Recherche, qui porte sur l'agroécologie.

»» La robotique agricole devient-elle une réalité ?

C'est une réalité dans l'élevage avec les robots de traite, cela devient une réalité dans les champs où le robot est de plus en plus utilisé pour des activités de désherbage par exemple, une alternative à l'utilisation de produits phytosanitaires.

»» Les robots vont-ils donc remplacer les agriculteurs ?

Il ne s'agit pas de remplacer les agriculteurs mais de pouvoir réaliser des tâches pénibles et répétitives. La robotique va « simplement » modifier leur métier dans les pratiques.

»» Existents-ils des freins réglementaires, économiques, ou sociétales liés à ces nouvelles technologies ?

Il y a encore des freins scientifiques et technologiques sur la capacité des robots à se reconfigurer, à appréhender la diversité de l'environnement, à pouvoir changer de mode de fonctionnement. Il y a aussi des freins réglementaires sur la directive relative aux machines concernant leur mise sur le marché, notamment sur des contraintes de sécurité. Il faut comprendre que la réglementation n'est pas là pour freiner le développement, mais pour garantir une utilisation sûre des robots agricoles. Il y a des choses qu'ils ne vont pas pouvoir faire, des protocoles sont donc nécessaires pour que l'opérateur, à distance, puisse prendre des décisions. Il s'agit là de définir la bonne communication machines et hommes, ainsi que le bon niveau de partage de l'autonomie.

»» Avez-vous un message particulier à adresser aux distributeurs de matériels agricoles ?

La robotique suscite un réel intérêt et une réelle demande. Pour le chercheur que je suis, se trouver au cœur de mutations technologiques est très motivant. Mais c'est aussi un travail collectif de longue haleine qui s'effectue avec différents partenaires de la filière agricole, dont les distributeurs. C'est un nouveau monde qui s'ouvre aussi à eux en termes d'accompagnement de leur clientèle vers de nouvelles pratiques. C'est passionnant d'être partie prenante de cette aventure...

RobAgri, en bref...

Créée en 2017, RobAgri est une association qui représente la filière robotique française. Elle compte 85 membres parmi des start-up, industriels, laboratoires de recherche, pôles de compétitivité... Son action, décuplée avec le « Grand Défi » qu'elle pilote, consiste entre autres à concevoir des outils et des infrastructures adaptées, développer des réseaux de connaissances scientifiques et techniques, tester et évaluer de nouveaux robots, influencer sur l'élaboration des normes et des réglementations auprès de l'Etat.

Salon

Sitevi : la 31^e édition ouvre ses portes dans quelques semaines !

Le salon international des filières viticole, vinicole, arboricole et oléicole se tiendra du 28 au 30 novembre prochain à Montpellier. Pour cette 31^e édition, les organisateurs enregistrent près de 1 000 exposants et ambitionnent plus de 50 000 visiteurs venus de 61 pays. Près de 50 conférences et 23 masterclass de dégustation seront proposées au public. Vitrine technologique, le Sitevi se veut le reflet de l'évolution qui touche le monde agricole. Pour preuve les tendances des Sitevi Innovation Awards qui portent sur le numérique, l'amélioration de la productivité (aide à la conduite, confort et sécurité), la décarbonation de l'agriculture, mais aussi le secteur de la robotique qui sera particulièrement représenté au sein du Lab Tech où plusieurs start-up présenteront leurs travaux et produits.

Portrait

Christophe LECARPENTIER



Au sein du groupe Comexposium, Christophe LECARPENTIER est le nouveau directeur du pôle Agro Equipements et Construction qui regroupe les salons Sima, Sitevi et Intermat. Diplômé en échanges internationaux de la Chambre de Commerce de Paris et d'un cycle pour dirigeants de HEC Management, il a débuté sa carrière en 1996 comme attaché commercial, puis directeur commercial Europe de 1998 à 2005 chez Milsco (équipementier américain fournisseur de sièges pour engins des secteurs BTP, agricole, industrie et espaces verts). Il a ensuite poursuivi son parcours professionnel chez JCB, où il a été chef produits de

2005 à 2011, directeur Marketing et Support des ventes de 2011 à 2020, directeur de la zone Afrique de 2020 à 2023. Christophe LECARPENTIER n'est donc pas un inconnu au sein de la filière des agroéquipements puisque, durant 27 ans, il a travaillé auprès de nombreux constructeurs et distributeurs.

Robotique : le Lab Tech au cœur du Sitevi

Parmi la trentaine de start-up présentes sur le Sitevi, au sein de l'espace Lab Tech, plusieurs seront dédiées à la robotique agricole : Allians Robotics, Duguit Technologies, Champagel, Exxact Robotics, Naïo Technologies, Sabi Agri, Sitia, Vitibot, Yanmar, Vineyard Solutions...

Nous avons besoin de l'expérience de nos distributeurs



Jean-Marc CRÉPIN
Directeur Général de Naïo Technologies

Depuis le début du mois d'octobre, Jean-Marc CRÉPIN met sa double casquette d'investisseur et de chef d'entreprise au service de Naïo Technologies. Après un diplôme d'études supérieures comptables et financières, il effectue un parcours chez KPMG. Il passe 10 ans chez CVC Capital Partners, puis rejoint en 2010 le comité exécutif de Cobepa en Belgique. Il est administrateur de Carrières du Hainaut et des montres Technomarine, puis directeur général de BeCapital, un fonds d'investissement dans l'économie positive. Il initie en France en 2016 le projet Azur Drones.

Présentez-nous Naïo Technologies...
Start-up fondée il y a 12 ans, Naïo Technologies met au service des agriculteurs un écosystème pour les accompagner dans la transformation industrielle, digitale et écologique de leur métier. Située près de Toulouse, à Escalquens, l'entreprise possède un effectif de 85 salariés.

Naïo Technologies a développé une gamme « French Tech » de 4 robots autonomes 100 % électriques, simples d'utilisation, dont 450 ont été vendus à ce jour dans le monde. Ces robots, certifiés CE, ont été pensés pour travailler le sol du semis à la récolte. L'objectif est de libérer l'exploitant agricole de tâches chronophages en lui permettant de préserver l'environnement et d'augmenter ses rendements. La responsabilité sociétale de l'entreprise en matière environnementale, éthique, économique, sécuritaire et réglementaire est au cœur de notre stratégie. Naïo Technologies est impliquée dans l'association RobAgri et au CEMA (association européenne des constructeurs de machines agricoles).

Quels marchés avez-vous investi ?
Notre société est présente sur les 5 continents et nous avons une filiale en Californie. Le plus gros de notre marché demeure en Europe et en France. Nous avons choisi d'axer notre développement sur deux secteurs à haute valeur ajoutée : la vigne et le maraîchage.

Peut-on parler de « boum » de la robotique agricole ?
Les indicateurs le prouvent. Un article lu récemment précise que le taux de croissance du marché mondial de la robotique agricole serait en moyenne de 20 % par an entre 2022 et 2030. Nous sommes passés rapidement d'une phase de développement à une phase de conquête. Les produits fonctionnent et les agriculteurs se rendent bien compte de leurs avantages en termes de précision, de performance, de polyvalence et de rentabilité. L'enjeu est désormais de passer de l'ère start-up à l'ère industrielle.

Comment distribuez-vous vos produits ?
Assemblés et testés en France, ils sont distribués aux quatre coins du monde par un réseau de plus de 40 distributeurs, dont 20 en France. Dès mon arrivée au sein de l'entreprise, j'ai souhaité les rencontrer et nous venons de

recevoir l'ensemble de notre réseau lors d'un séminaire international. Nous avons déterminé nos objectifs communs pour les années à venir et leur avons présenté 4 nouveaux produits. Nous leur avons aussi annoncé une garantie de 5 ans offerte sur toute notre gamme. Nos distributeurs sont les véritables experts sur lesquels nous nous appuyons depuis plus de 10 ans.

Quels sont vos objectifs ?
Nous portons l'ambition de devenir la référence du monde agricole. Pour atteindre cet objectif, nous avons besoin de l'expérience et des conseils de nos distributeurs. C'est grâce à eux que nous pourrions promouvoir une nouvelle image de l'agriculture, plus écologique et plus humaine.

Usage des robots agricoles en France de 2018 à 2023
(source : Observatoire des usages du numérique en agriculture)

Production végétale (viticulture, maraîchage, arboriculture, horticulture, grandes cultures)

- > Marché émergent
- > En 5 ans, le marché est passé de 100 à 600 robots, dont :
 - 47 % pour le désherbage et le travail du sol (280),
 - 42 % pour le semis (250),
 - 7 % pour la pulvérisation (40),
 - 4 % pour le binage (15) et la manutention (15).
- > La viticulture et le maraîchage sont les secteurs les plus équipés.
- > 5 fois plus de choix de matériels aujourd'hui qu'il y a 5 ans.

Production animale

- > Marché mature
- > En 5 ans, le marché a augmenté de 80 % passant de 10 000 à 18 000 robots.
- > Répartition :
 - 77 % de robots de traite (14 000),
 - 15 % de robots racleurs (2 800),
 - 6 % de robots d'alimentation (1 000),
 - 2 % de robots de nettoyage et désinfection (200)

Le marché mondial
(source : France Info)

- > Il représente 9 milliards d'€ en 2023.
- > Il est estimé à 35 milliards d'€ d'ici 2030.

A propos de
Sitevi Innovation awards 2023



Le 28 novembre dans le cadre du salon, lors d'une soirée de gala. Le jury se compose de 20 membres : directeurs scientifiques, chargés de recherche, ingénieurs, professeurs, utilisateurs de matériels, sous la houlette de Christophe RIOU, président du jury (directeur général de l'Institut Français de la Vigne et du Vin). Ce dernier est secondé par 3 conseillers technologiques : Jean-Michel DESSEIGNE (ingénieur à l'Institut Français de la Vigne et du Vin), Guillaume PAIRE (chef de culture du domaine Joseph LEFLAIVE) et Gilbert GRENIER (professeur à Bordeaux Sciences Agro). Au sein du jury, la profession est représentée par David RULLIER, groupe Rullier et responsable de la commission Viti du SEDIMA.

Ce concours qui récompense les matériels, techniques et services les plus innovants a connu un vif succès cette année avec 107 dossiers déposés et 37 nominés retenus par le jury. La révélation des 16 lauréats et la remise des trophées (d'or, d'argent, de bronze) aura lieu

Retrouvez la liste des nominés sur www.sitevi.fr
onglet Sitevi Innovation Awards 2023



BANQUE POPULAIRE

AGRILISMAT CAPDURABLE

ÊTRE UNE BANQUE POPULAIRE, c'est encourager les agriculteurs, éleveurs, maraîchers et vignerons à semer les graines d'un monde plus vert.

Document à caractère publicitaire et sans valeur contractuelle
Crédit photo : istock

Sommet de l'Élevage 2023 : une belle opération de visibilité de nos métiers !

Plus de 150 collégiens et lycéens sont passés en groupes sur le stand du SEDIMA pour écouter des témoignages de professionnels et d'élèves en formation ! Nous avons également capté de jeunes visiteurs grâce à un mur digital ludique installé sur notre espace. Cette expérience différenciante a permis de créer des échanges constructifs avec les jeunes. Une bonne opportunité pour les inciter à rejoindre notre profession !

Nous tenons à remercier les adhérents qui se sont mobilisés pour cette action : Ets Bonfils, Combes Equipements, groupe MCDA, groupe Cloué, DEFI-MAT, Réol Machines Agricoles, ainsi que le Lycée Marcel Barbançays de Neuvic d'Ussel qui a détaché 9 élèves en formation.



Finale Nationale WordSkills : découvrez les 3 finalistes !

L'association ASDM* était présente à la Finale Nationale WordSkills qui s'est déroulée du 14 au 16 septembre 2023 à Eurexpo Lyon. Sur les 11 médaillés d'or issus des sélections régionales, 3 compétiteurs ont décroché le podium :

 **Johan BEILLEVAIRE** en BTS Techniques et Services en Matériels Agricoles (Lycée de Narcé de Loire-Authion - Pays de La Loire),

 **Arnaud CORBET** en BTS Génie des Equipements Agricoles (MFR-CFA de Condé-sur-Vire, Normandie),

 **Josick BLANCHOT** en BTS Techniques et Services en Matériels Agricoles (Lycée Val Moré de Bar-sur-Seine - Grand Est).

Loïc MOREL, président du SEDIMA/ASDM*, a remis les médailles aux 3 champions de notre catégorie maintenance des matériels. Prochaine étape pour les 3 finalistes : se préparer pour la compétition mondiale WorldSkills, prévue du 10 au 17 septembre 2024 à Lyon.

L'ASDM* a également profité de la notoriété de cet événement (100 000 visiteurs) pour faire la promotion de nos métiers auprès des jeunes. Des témoignages d'élèves, de compétiteurs et de professionnels de la filière ont été retransmis sur Twitch, plateforme de streaming très populaire auprès de la jeunesse. La commission Formation du SEDIMA était aussi sur place pour échanger avec les différents établissements, représenter notre profession auprès des ministères et réfléchir collectivement à l'amélioration des référentiels de formation.



Mondial des Métiers : ASDM* disposera de + de 150 m² pour promouvoir nos métiers !

100 000 visiteurs sont attendus à cet événement incontournable de l'orientation. Sur le stand ASDM* d'une surface de plus de 150 m², les 3 finalistes de la finale nationale s'entraîneront en vue de leur compétition internationale ! Différents matériels seront exposés et l'équipe

ASDM* sera là pour attirer des jeunes vers notre profession ! L'entrée au Mondial des Métiers est gratuite. Pour disposer d'un billet, téléchargez le formulaire à l'aide du QRcode. Rendez-vous du 14 au 17 décembre 2023 à Eurexpo Lyon !



Solde de la taxe d'apprentissage : fléchez vos fonds vers l'ASDM* !



Un nouveau délai supplémentaire vient d'être accordé aux employeurs pour affecter le solde de la taxe d'apprentissage.

Vous pouvez flécher vos fonds jusqu'au 9 novembre 2023 inclus. Rendez-vous sur votre espace SOLTéA pour soutenir notre association ASDM.*

*Association des métiers de la maintenance dont SEDIMA est le membre fondateur.

SITEVI

Le salon international des filières viticole, vinicole, arboricole et oléicole

28>30 NOVEMBRE 2023

PARC DES EXPOSITIONS MONTPELLIER • FRANCE



DEMANDEZ VOTRE BADGE GRATUIT :



OU AVEC LE CODE EAPGENFRA SUR SITEVI.COM

WWW.SITEVI.COM

SUIVEZ-NOUS #SITEVI



COMEXPOSIUM



Avec le soutien de

